Réunion publique comité de suivi du Grand Palais 4 décembre 2018- 18H30 Compte-rendu

Présents

Emmanuel MARCOVITCH, Président de la Réunion des Musées Nationaux Grand Palais **Anthony PIQUERAS**, Directeur Technique du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques **Christophe ROSA**, Ville de Paris, Responsable de la Délégation aux Jeux Olympiques

Les élus du 7^{ème} arrondissement

Rachida DATI, Maire du 7ème arrondissement
Emmanuelle DAUVERGNE, Conseillère de Paris
Olivier LE QUERE, adjoint en charge de la sécurité et de l'animation locale
Christophe POISSON, adjoint en charge des associations
René-François BERNARD, adjoint en charge de l'urbanisme et de l'environnement

1. Point général de la situation par Rachida DATI

Rachida DATI indique que cette réunion a pour objet de faire le point sur le projet du Grand Palais éphémère.

Elle rappelle qu'elle s'est réunie à de nombreuses reprises avec la Mairie de Paris et les services de l'État. Les points principaux du projet sont :

• Le choix du site : le plateau Joffre

Rachida DATI indique que le choix du site vient d'une décision politique qui lui a été imposée et qui a été confirmé par des considérations techniques de l'État et de la Ville de Paris selon lesquelles seul le plateau Joffre pouvait accueillir une structure de 12 000m².

Les demandes des habitants

Elles ont toutes été intégrées à la convention tripartite d'occupation du domaine public:

- Gestion des flux
- Compensations pour les habitants concernant les parkings
- Mise en place de sonomètres avec relevés tous les jours
- Réduction du périmètre avec une implantation qui ne dépasse pas l'avenue Charles Risler
- Confinement des événements à l'intérieur du Grand Palais éphémère

> Cf. la convention d'occupation du domaine public amendée.

La construction de la structure

- Structure éphémère de 4 ans qui sera ensuite démontée.
- Structure architecturale qui respecte le paysage urbain du Champ de Mars.

Déplacement du Mur de la Paix

Rachida DATI a obtenu le <u>déplacement du Mur de la paix dans le 15^{ème} arrondissement.</u> Une réduction de plus de deux tiers du Mur est également prévue.

Création d'un comité de suivi restreint

Les habitants qui souhaitent participer à ce comité de suivi restreint sont invités à envoyer un mail à Rachida DATI : rachida.dati@paris.fr

2. <u>Présentation du projet par le Président de la Réunion des Musées Nationaux</u> Grand Palais, Emmanuel MARCOVITCH

Emmanuel MARCOVITCH rappelle que les demandes des habitants ont bien été prises en compte et ont été formalisées dans le vœu intégré dans la délibération qui a « force de loi », adoptée au conseil de Paris du 2 juillet 2018. Il présente donc les principes sur lesquels les parties prenantes ont statué.

• Un appel à projet en cours

Procédure très encadrée qui a débuté en juillet 2018 et qui doit aboutir en juin 2019.

• La vocation du Grand Palais éphémère

Accueillir quelques grands événements normalement organisés dans la Nef du Grand Palais le temps de sa fermeture : de début 2021 au printemps 2023.

Une fois les travaux de rénovation du Grand Palais terminés, le Grand Palais éphémère accueillera des événements sportifs dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Le calendrier

Durée d'exploitation

- 1er janvier 2021 au 15 juillet 2023 : par la Réunion des Musées Nationaux Grand Palais
- 16 juillet 2023 au 16 septembre 2024 : par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques

Phases de montage et démontage

- Montage : septembre 2020 - décembre 2020

- Démontage : novembre 2024

• Éléments techniques

Superficie totale : 12 000 m²
 Espace technique : 1264m²

- Extension de 4650 m² carrés montée 1 mois par an à l'occasion d'événements demandant plus d'espace comme la FIAC ou Paris Photo : emprise en-deca de l'avenue Charles Risler
- Occupation du Champ de Mars : 5%, les usagers y auront donc toujours accès
- Rachida DATI indique que l'ensemble de ces informations demeurent dans la Convention d'occupation du domaine public.

3. Questions des habitants

Une habitante demande la hauteur de la structure.

La structure mesurera 13 mètres de haut maximum.

Une habitante demande quels sont les événements qu'accueillera le Grand Palais Éphémère.

Leur nombre est limité :

- 4 défiles Chanel
- La vente aux enchères Bonhams
- 6 salons : Art capitale, Art Paris Art Fair, la Biennale Paris, le Salon Révélations, le salon du Livre Ancien et le Salon Taste of Paris
- La Foire Internationale d'art contemporain (FIAC)
- Paris Photo

Une habitante demande s'il est prévu que les habitants obtiennent des invitations pour les événements prévus.

Cette mesure a été obtenue par Rachida DATI : des invitations seront donc données aux riverains.

Un habitant signale que construire un beau bâtiment présente le risque de le faire durer et donc d'en perdre le caractère éphémère.

L'installation de cette structure est soumise au droit public et répond à une demande d'occupation du domaine public.

Le caractère éphémère est donc encadré juridiquement : il n'est pas possible de pérenniser la structure qui d'ailleurs ne fait pas l'objet d'un permis de construire. Aussi, le Grand Palais sera obligatoirement démonté au terme des 4 ans d'exploitation contractualisés.

Une habitante signale que le nombre d'événements importants se tenant sur le Champ de Mars génèrent de nombreuses nuisances pour les habitants.

Rachida DATI souhaite pouvoir évaluer le préjudice subi par les habitants. Pour ce faire, l'idée serait de créer un précédent afin que les habitants puissent être indemnisés.

Elle précise que le problème principal ne vient pas de l'événement en lui-même mais de la durée de montage et démontage qu'il demande. Elle rappelle qu'elle est très engagée sur ce sujet pour faire réduire ces temps de montage et de démontage qui constituent la source principale des nuisances générées.

Un habitant demande si lors des négociations il est possible d'obtenir un changement du statut du Champ de Mars.

Rachida DATI indique que ce changement de nature constitue une de ses priorités. Elle indique qu'elle souhaiterait qu'à terme le Champ de Mars soit clôturé comme c'est le cas pour le jardin des Tuileries. Dès lors, le Champ de Mars ne répondrait plus aux mêmes réglementations notamment en termes d'occupation du domaine public.

Une habitante demande si la structure occupera des places de stationnement.

La structure sera sur le plateau Joffre ce qui n'implique pas de neutralisation de place de stationnement pour son implantation.

Un habitant demande que l'arrondissement soit décisionnaire sur le calendrier des événements se déroulant sur le Champ de Mars.

Rachida DATI indique qu'elle est consultée systématiquement pour la tenue d'un événement dans le 7^{ème}. Elle émet alors des avis qui sont la majorité du temps suivis. Elle donne l'exemple des Invalides qui est un site où elle refuse systématiquement toute manifestation.

Un habitant forain demande s'il est prévu d'accueillir une fête foraine dans le Grand Palais éphémère.

L'accueil d'une fête foraine dans le Grand Palais éphémère ne fait pas partie du projet.